

Inscription DU - DIU LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

- ▶ Dossier d'inscription téléchargeable sur <http://medecine.sorbonne-universite.fr/> (formations/inscriptions).
- ▶ L'attestation CVEC (à imprimer sur <http://cvec.etudiant.gouv.fr>) **uniquement** pour les étudiants s'inscrivant en FI.
- ▶ L'autorisation pédagogique du Responsable de l'enseignement.
- ▶ La photocopie du diplôme permettant l'accès à la formation envisagée. (Traduction du diplôme obligatoire pour les étudiants étrangers).
- ▶ Pour les catégories FCI (Salarié ou non salarié) joindre obligatoirement le **contrat de formation professionnelle** téléchargeable sur le site <http://medecine.sorbonne-universite.fr/> (formations/inscriptions).
- ▶ Pour les catégories FCE (prise en charge employeur) joindre l'**autorisation de prise en charge de la Formation Continue de Sorbonne Université**.
- ▶ **Attestation d'inscription de la dernière inscription en université française sur laquelle doit figurer le n° INE ou BEA (aucune inscription ne sera prise en compte sans ce n°).**
Si vous avez déjà été inscrit dans une université française, après 1996, inscrivez le n° figurant sur votre dernière attestation d'inscription
Si votre dernière inscription dans une université est antérieure à 1996, vous n'avez pas de INE ni de BEA et la faculté vous en attribuera un
Si vous vous inscrivez pour la 1^{ère} fois à l'université, (bac français après 1996) indiquez le n° BEA figurant sur le relevé de notes du baccalauréat
- ▶ Fiche « **Usage des ressources informatiques** » téléchargeable sur le site.
- ▶ Un **certificat de vaccination ou photocopie du carnet de santé**, précisant que les vaccinations DT Polio, Hépatite B et BCG, * sont à jour pour l'année 2018/2019 (**OBLIGATOIRE**). **Une attestation sur l'honneur est autorisée pour les médecins ayant soutenu leur thèse. Les internes ne peuvent pas faire d'attestation sur l'honneur.**
- ▶ 1 petite enveloppe timbrée avec nom et adresse, plus 1 timbre (tarif en vigueur)
- ▶ 2 photographies d'identité récentes (une sur le dossier + 1 autre).
- ▶ Photocopie d'une pièce d'identité.
- ▶ Un mode de règlement pour les droits universitaires d'un montant de **243€**.
- ▶ Un mode de règlement pour les droits d'enseignement variables selon les DU/DIU (voir fiche technique).

Pour certains DU/DIU (voir fiche technique), le montant des droits universitaires est de **170€**.

Les droits universitaires complémentaires sont perçus lors d'une 2^{ème} inscription la même année universitaire à Sorbonne Université sont de **159€**.

Le personnel de Sorbonne Université est exonéré des droits universitaires (sous réserve de modifications).

Merci de joindre un justificatif (dernière fiche de paye de Sorbonne Université).

Tarif FI (Etudiant en formation initiale) : **1 seul chèque** (Droits universitaires + droits d'enseignement)

Tarif FCI (Salarié ou non salarié) - **2 chèques séparés**

- 1 chèque du montant des droits d'inscription
- 1 chèque du montant des droits d'enseignement

* Art. L10 du CSP modifié par la loi du 18 janvier 1991 et décret n° 96-775 du 05 septembre 1996

Toute inscription à un DU/DIU dont l'accès aux cours nécessite un code d'accès ne pourra être remboursée.

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de l'Agent Comptable de Sorbonne Université.